

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DEC2025_30

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024
Vu le Code de la Commande Publique
Considérant qu'il est nécessaire pour la commune de se faire assister dans le domaine de la gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
Vu la proposition de la société CAP Paysage à Aix Noulette

Objet : Convention relative à l'assistance juridique dans le cadre de la réglementation de la publicité, des enseignes et pré-enseignes

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société CAP Paysage à Aix Noulette un contrat d'assistance juridique en matière de réglementation sur la publicité extérieure.

ARTICLE 2 : Le montant de la rémunération forfaitaire annuelle est de 3 400.00 € HT.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 27 août 2025
Le Maire,
A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 27 août 2025
Et de la publication le 27 août 2025